



REPORTING TAXONOMIE DE L'UE : CALENDRIER, KPI ET BONNES PRATIQUES

Dans le cadre des efforts de l'Union européenne pour promouvoir la durabilité, les institutions financières et non financières sont désormais tenues de publier dans leurs rapports annuels leur analyse d'alignement à la taxonomie verte de l'UE. La taxonomie est un système de classification qui identifie et promeut les activités économiques durables sur le plan environnemental afin de réorienter les investissements en capital vers des activités durables, sur le territoire européen.

Bien qu'elle constitue une avancée significative vers un marché européen plus durable, la Taxonomie de l'UE a engendré une confusion considérable. Ainsi, nombres d'entreprises ont besoin d'être aiguillées pour appréhender son application et l'étendue de son potentiel quant à la promotion de la transition écologique.

Dans cet article, nous aborderons les défis, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les indicateurs clés de performance (KPI) pour répondre aux obligations de reporting en matière de taxonomie de l'UE.

Calendrier de mise en œuvre de la taxonomie de l'UE : dates et échéances

En 2018, la Commission européenne a dévoilé son plan d'action sur la finance durable, point de départ de diverses initiatives législatives visant à promouvoir la transparence dans l'industrie financière à travers la publication des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le règlement « Taxonomie » adopté par l'Union européenne, élément-clé de ce plan, comporte six objectifs spécifiques en matière de durabilité :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et le contrôle de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La taxonomie de l'UE définit les critères de reporting servant de base à d'autres réglementations en matière de finance durable, à l'instar du Règlement SFDR, en vertu duquel tous les acteurs du marché financier sont tenus de communiquer sur la durabilité environnementale de leurs produits financiers, leur gestion des impacts négatifs majeurs liés à la durabilité, ainsi que le degré de conformité de leurs produits quant aux objectifs de la taxonomie.

Les sociétés financières et non financières qui relèvent du champ d'application de la Directive européenne NFRD sur le reporting extra-financier, sont désormais tenues de déclarer annuellement leur admissibilité ainsi que leur conformité à la taxonomie, selon le calendrier ci-dessous.

	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024
Sociétés non financières	Entrée en vigueur du premier acte délégué sur le climat qui établit des critères pour les activités contribuant à l'atténuation du changement climatique ou à son adaptation. Le reporting de conformité n'est pas requis.	Reporting des critères techniques supplémentaires initialement dû, mais retardé (les actes délégués en matière environnementale sont toujours en attente de finalisation). Communication sur la conformité avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation. Obligation concernant uniquement les grandes sociétés non financières.	Conformité avec les six objectifs de durabilité environnementale de la taxonomie de l'UE.
Sociétés financières	Les banques et autres institutions financières doivent communiquer leur admissibilité à la taxonomie pour l'année précédente. Le reporting de conformité n'est pas requis.	Même situation que ci-dessus pour les quatre objectifs de la taxonomie restants. Obligation concernant uniquement les grandes sociétés financières.	Mêmes obligations que ci-dessus. Les sociétés financières seront également tenues de rendre compte de leur conformité avec les six objectifs de la taxonomie de l'UE.

Il convient également de noter qu'à partir de 2024, les banques européennes seront soumises à de nouvelles responsabilités en matière de reporting via le Green Asset Ratio (GAR) - un nouvel indicateur clé de performance visant à établir des critères standardisés et comparables pour mesurer les actifs bancaires investis dans des projets et des activités durables sur le plan environnemental.

De plus, à partir de janvier 2026, après une période de transition de trois ans, les établissements de crédit seront tenus de rendre compte de la conformité à la taxonomie de leur portefeuille de négociation ainsi que des frais et commissions de leurs activités non bancaires.



Sociétés non financières : KPI pour le reporting de la taxonomie de l'UE

Pour les sociétés non financières, trois indicateurs clés de performance (KPI) principaux sont à prendre en compte en matière de taxonomie de l'UE :

Chiffre d'affaires :

Ce KPI indique la part du chiffre d'affaires provenant de produits ou de services conformes à la taxonomie. Il mesure le pourcentage du chiffre d'affaires généré par des produits ou services répondant aux critères de durabilité environnementale par rapport au chiffre d'affaires total de l'entreprise. Le KPI relatif au chiffre d'affaires est calculé comme suit : $\text{Revenu ou chiffre d'affaires provenant de produits ou services conformes à la taxonomie} / \text{Revenu ou chiffre d'affaires total}$.

Dépenses en capital (CapEx) :

Ce KPI indique la part des dépenses en capital liées aux activités conformes à la taxonomie. Il mesure le montant total des investissements dans des actifs corporels et incorporels au cours de l'année financière avant la dépréciation, l'amortissement et toutes les réévaluations liées aux activités admissibles à la taxonomie. Le KPI relatif aux CapEx est calculé comme suit : $\text{CapEx des activités conformes à la taxonomie} / \text{CapEx totaux}$.

Dépenses d'exploitation (OpEx) :

Ce KPI indique la part des dépenses d'exploitation associées aux activités conformes à la taxonomie. En matière de taxonomie, les OpEx diffèrent de ce que la plupart des entreprises déclarent dans leurs états financiers. Le KPI vise à identifier les coûts non capitalisés (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas pris en compte par le KPI CapEx) liés à des investissements dans des actifs et des procédures. Les OpEx représentent une catégorie de coûts qui « complète » les CapEx en matière d'investissements.

Conjointement CapEx et OpEx donnent une indication sur la stratégie d'une entreprise pour maintenir ou améliorer ses performances environnementales et sa résilience. L'indicateur relatif aux OpEx est calculé comme suit : OpEx des activités conformes à la taxonomie / OpEx totaux.

Sociétés financières : KPI pour un reporting efficace de la taxonomie de l'UE



Pour les banques européennes et autres sociétés financières, deux KPI doivent être pris en considération en matière de taxonomie de l'UE :

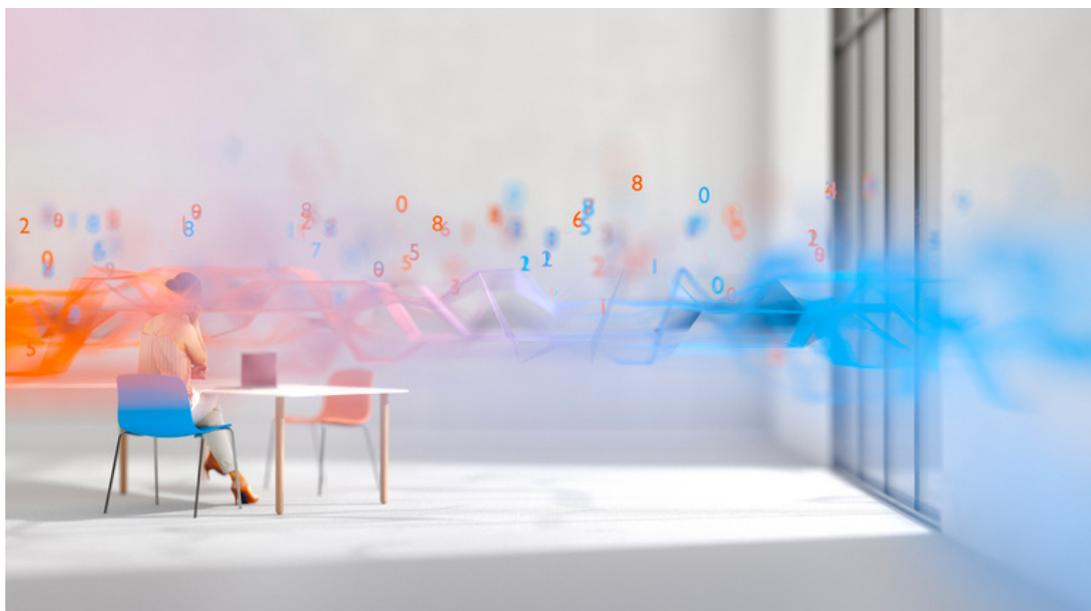
Green Asset Ratio (GAR) :

Ce KPI s'applique aux établissements de crédit ou aux bailleurs de fonds. Il est utilisé pour indiquer la part des expositions liées aux activités conformes à la taxonomie d'un établissement de crédit par rapport à l'ensemble de ses actifs. Son objectif principal est d'établir des critères universels et comparables pour mesurer la part des actifs d'un bailleur de fonds investis dans des projets et des activités durables sur le plan environnemental. Le calcul du GAR n'est pas le même pour les sociétés d'investissement qui opèrent pour leur propre compte et celles qui ne le font pas.

Green Investment Ratio (GIR) :

Les gestionnaires d'actifs sont tenus de rendre compte de la part des investissements conformes à la taxonomie gérés par rapport à la valeur totale des actifs sous gestion (AuM) couverts provenant de leurs activités de gestion de portefeuille, qu'elles soient collectives ou individuelles. Les actifs sous gestion couverts font référence à tous les AuM à l'exception des expositions souveraines. La moyenne pondérée des investissements conformes à la taxonomie doit être basée sur la part des activités économiques conformes à la taxonomie des sociétés bénéficiaires. Pour calculer leur propre GIR, les gestionnaires d'actifs devront s'appuyer sur les KPI des sociétés bénéficiaires sous-jacentes. Ils devront également fournir le détail de la répartition de chaque objectif environnemental (activités économiques durables agrégées), un sous-ensemble d'activités économiques de transition et d'habilitation, ainsi que le type d'investissements. Outre les gestionnaires d'actifs, les compagnies d'assurance sont également tenues de rendre compte de l'admissibilité et de la conformité de leurs activités de souscription.

L'IA au service du reporting taxonomie de l'UE : nos bonnes pratiques



Face à la complexité de la taxonomie de l'UE et de sa mise en œuvre, les banques et les entreprises devront faire face à divers défis concrets dans les années à venir. En voici quelques-uns :

- 1) Les procédures internes actuelles doivent être adaptées ;
- 2) Les exigences en matière de documentation augmentant considérablement, leur gestion pourrait avoir un impact sur le temps nécessaire pour finaliser, par exemple, les demandes de prêts ;
- 3) Comme nous l'avons déjà dit, la taxonomie de l'UE définit des critères fixes et vérifiables pour déterminer la durabilité environnementale d'une activité économique en fonction de six objectifs environnementaux définis. Le processus de vérification associé est extrêmement complexe et peut s'avérer très chronophage ;
- 4) Le coût du développement d'outils informatiques (les nouvelles procédures devant être intégrées à l'infrastructure informatique) ainsi que les services existants pour l'ESG ne répondent plus aux besoins d'évaluation des clients dans le cadre de la taxonomie de l'UE.

À l'approche du deuxième trimestre de l'année, les nouvelles obligations prévues pour janvier 2024 représenteront bientôt une réalité concrète. En raison des récentes évolutions réglementaires impactant les obligations des entreprises et de l'incertitude persistante au sein des grandes sociétés européennes, il est impératif pour les entreprises de se préparer de façon adéquate à ce qui les attend.

Chez DYDON AI, nous avons pleine conscience de l'ampleur des défis actuels. Les turbulences d'un marché en constante évolution créent des conditions toujours plus confuses et compliquées pour les entreprises qui doivent également s'adapter à de nouvelles réglementations complexes. Cependant, nous sommes également convaincus que la clé est la simplification, grâce à des solutions RegTech pertinentes qui permettent une plus grande agilité et rapidité dans la gestion des obligations réglementaires.

Le processus d'évaluation peut-il être automatisé ?

Oui, jusqu'à un certain niveau. C'est précisément ce que nous essayons de réaliser avec TAXO TOOL et d'offrir aux banques et aux entreprises. L'automatisation permet ainsi de simplifier et d'accélérer la mise en application de la taxonomie de l'UE.

TAXO TOOL, notre solution récompensée, exploite l'IA pour faciliter la transition vers une économie plus verte, simplifiant ainsi considérablement la conformité de votre entreprise ou institution financière aux normes de la taxonomie de l'UE. La digitalisation de la taxonomie de l'UE relève du domaine de la RegTech, des technologies qui rendent plus agile et plus rapide la gestion des obligations réglementaires.

Avec TAXO TOOL, nous avons digitalisé la réglementation sur la taxonomie de l'UE. La première étape a été de traduire la complexité de cette réglementation en arbres de décision logiques, facilitant ainsi le processus d'évaluation pour les employés de banque lors des demandes de prêts, tout comme pour les entreprises effectuant leur auto-évaluation relative à la taxonomie de l'UE. Puis, nous avons réglé la problématique du manque de données en intégrant des modèles adaptés pour estimer les émissions de CO2, en se basant sur des connaissances procédurales. Une approche qui apporte une véritable valeur ajoutée lorsque les données sont insuffisantes, comme c'est souvent le cas pour les PME.

Enfin, nous avons utilisé et étendu nos outils de traitement automatique du langage naturel (NLP). Nous sommes ainsi en mesure d'extraire du texte et des informations à partir de documents associés au projet en cours d'évaluation, tels que les certificats de performance énergétique des bâtiments, et de les utiliser de manière automatique dans le processus d'évaluation. L'heure n'est plus au report de la planification.

N'hésitez pas à nous contacter pour une démonstration gratuite et laissez-nous vous guider dans cette aventure complexe mais ô combien valorisante vers la durabilité.

TAXO TOOL

AI solution for Sustainable Finance

Demander une démo gratuite

[Contactez-nous](#)